

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/31 :

Association Technopole de la Réunion :
Désignation d'un(e) représentant(e)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

ABSENTS :

MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,

Accusé de réception et signature : 26/05/2026
Date de transmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026
David LORION

Affaire n°3/31 : Association Technopole de la Réunion : Désignation d'un(e) représentant(e).

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Technopole de la Réunion a été créée en 2001.

La Technopole est un outil de développement régional dont les missions consistent à :

- Assurer la coordination opérationnelle des acteurs régionaux du soutien à l'innovation conformément à la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI),
- Participer à l'aménagement et animer les parcs technologiques et assurer l'exploitation des services communs confiés à l'association dans le cadre de cette animation,
- Accompagner et promouvoir les activités de ses membres par la mise en réseaux,
- Mettre en œuvre la politique de prospection, de promotion et de développement scientifique et économique visant la création d'entreprises innovantes dans les pôles d'excellence relevant des domaines d'activités stratégiques suivants :
 - TIC et audiovisuel
 - Agroalimentaire
 - Santé, biotechnologies
 - Environnement, Energie
- Accueillir et porter l'Incubateur Régional de la Réunion (IRR)

La composition de la Technopole comprend des membres permanents et des membres adhérents.

Parmi les membres permanents figurent la Région, le Département, l'Université de la Réunion, la Ville de Saint-Denis, La CINOR, la Ville de Saint-Pierre et la CIVIS.

Les statuts précisent que chaque membre désigne son représentant au sein de l'association Technopole de la Réunion.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De DESIGNER Monsieur Olivier NARIA comme représentant de la Commune appelé à siéger en qualité de membre permanent au sein de l'association Technopole de la Réunion.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

